

- TAXE DE SEJOUR -

NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 01.12.2007

CARACTERISTIQUES	Prix/ Nuitée/ Personne
<ul style="list-style-type: none">• Hôtels de tourisme 4 * et 4 * de luxe,• Résidences de tourisme 4 *,• Meublés de tourisme 4 et 5 * et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,05 €
<ul style="list-style-type: none">• Hôtels de tourisme 3 *,• Résidences de tourisme 3 *,• Meublés de tourisme 3 * et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,85 €
<ul style="list-style-type: none">• Hôtels de tourisme 2 *,• Résidences de tourisme 2 *,• Meublés de tourisme 2 *,• Villages de vacances de catégorie « grand confort » et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,75 €
<ul style="list-style-type: none">• Hôtels de tourisme 1 *• Résidences de tourisme 1 *,• Meublés de tourisme 1 *,• Villages de vacances de catégorie « confort » et tous établissements de caractéristiques équivalentes	0,55 €
<ul style="list-style-type: none">• Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,40 €
<ul style="list-style-type: none">• Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €

RAPPEL :

🔗 **LES CHEQUES BANCAIRES OU POSTAUX DOIVENT ETRE LIBELLES A L'ORDRE DE LA "REGIE DE LA TAXE DE SEJOUR MORZINE".**

🔗 **EXONERATION POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS**